

Département de la GIRONDE
Arrondissement de LIBOURNE
Canton de COUTRAS
Commune de
SAINT MÉDARD DE GUIZIÈRES



Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 26/12/2024
ID : 033-213304470-20241213-069_2024-DE

Pour le maire empêché
le 1^{er} adjoint
Stéphane CATALAN
République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : 069-2024

Nombre de conseillers municipaux :

- en exercice : 18
- présents : 11
- votants : 17

OBJET :

CONVENTION SOCIÉTÉ AVI CONSEIL

Le treize décembre deux-mille vingt-quatre, à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de SAINT MEDARD DE GUIZIERES, dûment convoqués le 04 décembre 2024 en séance ordinaire, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Stéphane CATALAN, 1^{er} Adjoint, en remplacement du Maire empêché.

PRESENTS : Mme Mireille CONTE JAUBERT, M. Stéphane CATALAN, Mme Stéphanie LE MERDY, M. Didier LANDRY, Mme Valérie JARRY, M. Gilles MAGARDEAU, M. Christian JAUBERT, Mme Florence PREVOT, M. Jean-Louis CHABROLLES, Mme Véronique GERARD, Mme Colette ALMODOVAR.

ABSENTS : M. Franck OBERG (procurator donnée à M. Stéphane CATALAN), M. Serge FIMBAULT (procurator donnée à M. Jean-Louis CHABROLLES), Mme Patricia VIAUD (procurator donnée à Mme Mireille CONTE JAUBERT), M. Robert DELERIS, Mme Marie-José TERRIEN (procurator donnée à Mme Véronique GÉRARD), M. Pierre-Yves LE MERDY (procurator donnée à Mme Stéphanie LE MERDY), M. Mickaël GODINEAU (procurator donnée à M. Didier LANDRY),

Madame Stéphanie LE MERDY est désignée secrétaire de séance.

Monsieur CATALAN fait état au conseil municipal des services proposés par la société AVI CONSEIL, représentée par Monsieur Michel Vienne, appui technique et administratif dans les domaines variés notamment la voirie, la sécurité routière, l'aménagement, l'accessibilité, la gestion du domaine public et du patrimoine communal ainsi qu'en matière d'urbanisme.

Il est précisé que la prestation propose plusieurs missions : étude, expertise, audit, diagnostic, assistance et accompagnement dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'urbanisme.

Sa durée est d'une année (2025), renouvelable une fois par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal, après débat et vote : 17 VOTES – 17 POUR :

- Accepte les prestations proposées par la société AVI CONSEIL,
- Accepte les termes de la convention proposée et sa durée,
- Charge le Maire ou son représentant de signer ladite convention et sa reconduction.

Fait et délibéré à Saint Médard de Guizières, les
jour, mois et an ci-dessus indiqués.
Pour copie conforme, le 20 décembre 2024.
Pour le Maire empêché, le 1^{er} Adjoint

Certifié exécutoire,
Déposé à la Sous-Préfecture de Libourne le 23/12/2024
Publié le 26/12/2024
A ST MEDARD DE GUIZIERES.
Pour le Maire empêché, le 1^{er} Adjoint,
Stéphane CATALAN



Stéphane CATALAN

